

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Pierre-Alain Urfer et consorts - Une identité commune forte pour les produits du terroir vaudois

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie à Lausanne le mardi 17 janvier 2017 à la Salle de Conférences n°300 du DECS, Rue Caroline 11, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les députées Fabienne Freymond Cantone, Aline Dupontet, Martine Meldem et Aliette Rey-Marion ainsi que de Messieurs les députés Philippe Ducommun, Olivier Epars, Yves Ferrari, Eric Sonnay, Jean-Marie Surer et Pierre-Alain Urfer. Madame Sonya Butera a été confirmée dans son rôle de présidente et de rapportrice.

Ont participé à cette séance, Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département de l'économie et du sport (DECS) ainsi que M. Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI). Monsieur Florian Ducommun a tenu les notes de séance, ce dont il est vivement remercié.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant désire un point de situation sur la mise en valeur des produits du terroir vaudois. Il se réfère à des cantons voisins qui possèdent des labels bien élaborés (« Genève Région - Terre Avenir » ou encore « Valais/Wallis Promotion »). Selon lui, les consommateurs et les milieux de la restauration, de la distribution et même du tourisme seraient très demandeurs d'une identification claire des produits du terroir vaudois.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le DECS a déjà identifié l'intérêt d'un label pour renforcer l'image des produits vaudois. D'entrée, pour le Conseiller d'Etat, deux questions se posent. Une première est de savoir s'il y a lieu de protéger la marque « Vaud » ; à son avis, la réponse est oui. La seconde est de savoir s'il faut s'engager dans la création d'un label purement agricole, regroupant les seuls produits du terroir, ou se lancer dans un concept économique plus large qui regrouperait et ferait la promotion de l'ensemble des produits vaudois. Cette deuxième option nécessiterait un cahier des charges plus réfléchi afin de se décliner sur les offres touristiques et culturelles, au même titre que sur les produits du terroir. On pourrait alors imaginer un logo avec pour symbole le Château de Chillon, par exemple.

Le DECS mène sa réflexion mais n'a pas encore de projet concret à soumettre au Conseil d'Etat (qui est toutefois au courant de la démarche). Le chef du DECS se dit favorable au renvoi de ce postulat au Conseil d'Etat, en émettant le souhait qu'il soit regroupé, lors des débats au plénum, avec le postulat de Mme Attinger Doepper et consorts (16_POS_209 - Un label Vaudois : une valeur ajoutée à la production agricole de notre Canton).

4. DISCUSSION GENERALE

D'emblée, les commissaires se disent favorables à un renvoi de ce postulat au Conseil d'Etat. Certains d'entre eux sont toutefois soucieux que le projet ne débouche pas sur une coûteuse usine à gaz : le

label ne doit surtout pas être une source de confusion supplémentaire pour le consommateur et devra répondre aux exigences des grandes surfaces qui distribuent 75 à 85% de la production agricole vaudoise. Il est expliqué aux commissaires que les labels propres aux grands distributeurs reposent sur un cahier des charges très « souple » (par exemple, le périmètre de production définissant la notion de région varie selon le produit). Le Conseiller d'Etat se veut rassurant : ces labels propres peuvent très bien coexister avec un label « Pays de Vaud ».

Le postulant rappelle que de nombreux produits du terroir sont déjà au bénéfice d'une certification, l'idée est de permettre au consommateur de savoir au premier coup d'œil qu'il s'agit d'un produit vaudois. Tous s'accordent qu'il faudrait fédérer les certifications vaudoises existantes sous une bannière commune, dans le même ordre d'idée que « Pays Romand- Pays gourmand », dans lequel sont d'ailleurs déjà inscrits 2 labels vaudois régionaux. Il est toutefois rappelé que la surface agricole vaudoise est bien plus étendue que celle des cantons du Valais ou de Genève¹, et que la diversité des produits est inévitablement plus importante. L'adoption du label par les producteurs repose sur une charge économique raisonnable en regard des coûts de production.

Plusieurs commissaires s'annoncent favorables au développement d'une marque vaudoise forte avec une identification visuelle robuste à l'instar du bouquetin pour les produits Grisons. Suite à la demande d'un commissaire, le Conseil d'Etat informe la commission qu'un logo spécifique n'a pas encore été défini, le choix dépendra essentiellement de l'étendue du label, agricole & viticole vs économique.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Crissier, le 26 février 2017

*Le rapporteur :
Sonya Butera*

¹ L'ensemble des terrains viticoles et agricoles genevois ne font que 10% de la taille des terrains vaudois